Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20260701-09042026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER JUILLET 2026

Date de convocation : 24 juin 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : 24 juin 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet, à vingt heures quinze minutes, le Conseil municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.

Étaient présents : M. Mickaël LE BOUQUIN, M. Fabrice BIZETTE, Mme Marie CARESMEL, M. Cédric ALIX, Mme Marie-Bernard MENUGE, Mme Marie-Thérèse CHAUVIN, Mme Sandrine GUILHEM, Mme Laetitia PULA, M. Nicolas ESNAULT, Mme Séverine JEAN-ESNAULT, Mme Mélanie GUYADER, M. Benoît DASSÉ, Mme Morgan BERTHELOT, M. Steven DESTÉE, M. Quentin FILY, M. Florian DEROUET.

Étaient représentés : Mme Charlotte FAILLÉ par Mme Marie CARESMEL.
M. Devrig GUIHO par Mme Mélanie GUYADER.

Était excusé : M. Wilfried LE ROUZÈS.

Le Conseil municipal a choisi Monsieur Quentin FILY comme secrétaire.

Délibération n° 09-04-2026
Objet : Adoption du règlement intérieur de la salle multifonction

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la salle multifonction peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition des associations ou louée à des particuliers. La salle multifonction est gérée et entretenue par la commune avec pour objectif la mise à disposition de lieux de rencontre et de rassemblement pour le public. Un règlement de location et mise à disposition est donc nécessaire pour encadrer les pratiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
APPROUVE le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Signé, Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.

Le secrétaire de séance,
Quentin FILY.